Compte-rendu Conseil de Quartier de Saint-Martin-de-Tallevende Du mercredi 17 juin 2015 à la Maison du Temps Libre

PRESENTS:

M. et Mme Christian PERRIER, Mme Sophie CANDEA, Mme Sophie OZENNE, M. et Mme Philippe LEPLANOIS, Mme Isabelle SEGUIN, M. Guy BARBIER, M. Raymond GABILLARD, M. Stéphane SIMON -

1) Rappel de M. PERRIER

Saint-Martin de Tallevende est une commune et non un quartier.

2) Mini-golf

- Le restaurer et faire un parc de sport.
- Revoir les modalités de réservations. Envisager un système permettant la location des clubs le week-end au centre équestre ou auprès des commerçants.

<u>Aire de jeux</u> : les modules semblent être dans un état critique et se trouvent dans le sable. A revoir pour mise aux normes.

Terrain de pétanque : envisager une solution technique pour que l'eau s'écoule.

3) Accès au bourg de Saint-Martin-de-Tallevende

En venant de Vire, il faut tourner à gauche pour se rendre au bourg de St Martin (sortie de la ville). La signalisation routière a installé des lignes discontinues ce qui fait que l'on peut se faire doubler à cet endroit alors que l'on tourne à gauche. Mettre une ligne continue.

4) Nouvelle voie verte

Traversée difficile après l'hippodrome. La voie n'a pu être finalisée jusqu'au carrefour de Coulonces faute de moyen financier. Revoir ce passage très dangereux. Un rosier y est mal positionné.

5) Passage piétons place de Martilly

Mise en zone 30 depuis peu. L'accès de la place à la boulangerie demeure dangereux. Le passage piétons face à la boucherie mériterait d'être décalé.

6) Revoir déclenchement des feux tricolores de l'école Saint-Exupéry

7) Sécurité rue de l'ancienne Brasserie et rue Emile Berger

Le stop est dangereux. Poser un miroir. Il en est de même pour la rue des Cavaliers.

8) Pas de panneau « école attention aux enfants »

- à proximité de l'école Saint-Exupéry
- 9) Signaler la traversée de chevaux au niveau de l'Hippodrome

10) Transports par bus

- mettre un nouvel arrêt la Florie
- revoir les horaires
- 11) Réfléchir à l'extinction de l'éclairage public la nuit ou 1 candélabre sur 2 d'éteint.